

Participation financière de la Ville dans le cadre du Contrat Enfance - Conventions avec les associations

Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur : Le Contrat Enfance signé le 8 avril 2003 entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville est arrivé à échéance le 31 décembre 2005 entraînant de plein droit la résiliation des conventions conclues entre la Ville et les partenaires associés, relevant de la Direction de la Petite Enfance, à savoir :

- Antenne Petite Enfance de Franche-Comté
- Mutualité Française du Doubs
- La Maison Verte de Besançon.

L'existence du Contrat Enfance permet à la Ville de verser aux associations 43 % de la base contrat au titre d'un budget prévisionnel validé par le Comité de Pilotage du Contrat Enfance.

Au titre de l'année 2006, l'absence à la fois de Contrat Enfance en cours de négociation avec la CAF et de validation des budgets prévisionnels 2006 constitue un empêchement juridique au versement par la Ville de sa participation financière pour les activités en faveur de la Petite Enfance.

Dans l'attente de la signature du prochain Contrat Enfance et afin de ne pas compromettre le fonctionnement de ces associations pendant l'année 2006, la Ville se propose de passer une convention avec chaque association pour assurer une contribution forfaitaire qui viendra en déduction de la participation financière définitive qui sera arrêtée dans le prochain Contrat Enfance.

Pour chaque association, la participation de la Ville pour l'année 2006 est plafonnée à 80 % du montant de la subvention estimée à titre provisoire. La Ville versera le montant des acomptes pour les mois de janvier à juin, dès la signature de la convention, et ensuite sous forme de versement mensuel.

Les montants des participations financières estimées de la Ville pour l'année 2006 sont les suivants pour chacune des associations :

Associations	Participation Ville totale : 43 % base contrat 2006 estimée	80 % participation Ville	Acomptes mensuels	Imputations
Antenne Petite Enfance structure multi-accueil	82 946,00 €	66 356,80 €	5 529,73 €	65.64.6574.93013.44000
Antenne Petite Enfance centre de loisirs	2 172,00 €	1 737,60 €	144,80 €	65.64.6574.95029.44000
Maison Verte	35 606,00 €	28 484,80 €	2 373,73 €	65.64.6574.93014.44000
Mutualité Doubs RAM	23 203,00 €	18 562,40 €	1 546,86 €	65.64.6574.94022.44000

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur les modalités d'attribution de ces acomptes mensuels sur subventions prélevés sur les imputations inscrites dans le tableau ci-dessus,

- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les associations pour l'année 2006.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 20 mars 2006.